

LE CENTRE WALLONIE-BRUXELLES PARIS

27^e Festival LE COURT EN DIT LONG

DU 3 AU 8 JUIN 2019

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – OBJET

Le Centre Wallonie-Bruxelles organise le 27^{ème} Festival LE COURT EN DIT LONG du 3 au 8 juin 2019 dans sa salle de cinéma (sise 46, rue Quincampoix – 75004 Paris).

ARTICLE 2 – APPEL À CANDIDATURE

La sélection est ouverte à tout court métrage (durée maximale 40 minutes) produit ou coproduit en Wallonie et à Bruxelles **depuis mars 2018**, sur envoi spontané de DVD ou de lien Vimeo avant le **25 mars 2019**. Les genres acceptés sont : fiction, animation, expérimental.

Adresse d'envoi : **Centre Wallonie-Bruxelles. Festival Le Court en dit long. 46, rue Quincampoix.F-75004 PARIS. (France).**

ARTICLE 3 – SÉLECTION

La sélection d'un film sera confirmée par le service cinéma du Centre Wallonie-Bruxelles avant le 10 avril 2019 par courrier électronique.

ARTICLE 4 – COMPÉTITION

La sélection est ouverte à une compétition. Un jury composé de cinq personnalités décernera le Grand Prix « Le Court en dit long », le Prix du Scénario, le Prix de la Mise en Scène, les Prix d'interprétation féminine et masculine. Le jury pourra aussi accorder jusqu'à deux « mentions spéciales ». Le « Prix du Public » sera désigné par les votes des spectateurs.

Si le Centre Wallonie-Bruxelles ne trouve pas les partenaires nécessaires pour doter les prix, il se réserve le droit d'annuler la compétition ou un des Prix envisagé.

ARTICLE 5 – FORMATS DE PROJECTION ET ENGAGEMENT DES AYANT DROITS

En inscrivant un film, le producteur et/ou le réalisateur autorise(nt) deux projections non commerciales du film dans le cadre du Festival et s'engagent à prêter la copie de projection en DCP 2K, DV Cam, fichier Appel Pro Res 422 ou 35mm. Les films primés seront à nouveau projetés le 8 juin à 21h30.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU CENTRE WALLONIE-BRUXELLES

De son côté, le Centre Wallonie-Bruxelles s'engage à assurer les copies pour le transport, le stockage et les projections et à prendre en charge le transport des copies de Bruxelles à Paris et retour à Bruxelles, via le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (44, boulevard Léopold II. B- 1080 Bruxelles).

ARTICLE 7 – PRISES EN CHARGE DE VOYAGES ET D'HÉBERGEMENTS

Le Centre Wallonie-Bruxelles prendra uniquement en charge le voyage des lauréats (Grand Prix, Prix de la Mise en Scène, Prix du Scénario, Prix d'interprétation féminine et masculine, Prix du Public), de Belgique à Paris et, le cas échéant, une nuit d'hôtel. Une seule personne par film sera invitée, sauf en cas de coréalisation ou co-écriture

ARTICLE 8 – SERVICES PROPOSÉS

Tout professionnel représentant un film sélectionné en compétition bénéficiera d'une accréditation valable pour toutes les séances et sera accueilli à « l'espace invités ». Ceci inclut l'équipe technique et artistique du film, dans la limite de dix places gratuites par film et par projection.

ARTICLE 9 – MARCHÉ DU FILM

Pendant la durée du Festival, le Centre Wallonie-Bruxelles met en place un Marché du film où seuls les professionnels accrédités pourront visionner sur moniteurs tous les films reçus et soumis à la sélection, avec un lien Internet codé.